Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260529-DB2026052910-DE

**DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR**

**N°2026-05-29-10**

**COMMUNE DE PORDIC**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le vingt et un mai 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

**Sont convoqués :** Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

**PRESENTS** : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Brigitte CHALVET, Thierry VAUDIN *(arrive avant le vote du point 4)*, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Pascal URO, Martine BOUTRY.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**
Philippe SAUMONT donne pouvoir à Patrick PEDRON
Rozen AUDOUARD donne pouvoir à Françoise BAUVI
Marion MEREL donne pouvoir à Françoise VATIER
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Isabelle ANTOINE
Pierre-Emmanuel FAUJOUR donne pouvoir à Brigitte CHALVET
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL

**ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Isabelle ANTOINE

***Nombre de conseillers en exercice : 33***
***Nombre de présents : 27***
***Nombre de votants : 33***

***

## 10. Travaux du SDE rue des Monts Céreaux à la suite des travaux d'Enedis de résorption des fils nus :

**Rapporteur : Monsieur Patrick PEDRON, Adjoint aux travaux, voirie et bâtiments**

**Pièces annexes :**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260529-DB2026052910-DE

## RAPPORT DE SYNTHESE

Dans le cadre du chantier Enedis pour la résorption des fils nus rue des Monts Céreaux, le SDE propose de remplacer les éclairages présents sur deux poteaux électriques devant être enlevés par deux candélabres.




Le coût total des travaux est estimé par le SDE 22 à 2 500,00€. Pour information, la pose et le raccordement seront pris en charge par Enedis et ne rentrent pas en compte dans cette estimation.

La commune de Pordic ayant transféré la compétence d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 1 504,63€. Ce montant est calculé sur le montant de la facture entreprise, affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

## DÉLIBÉRATION

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission Administration Générale et Finances en date du 12 Mai 2026 ;

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission mixte bâtiments voirie et travaux & commission urbanisme et aménagements en date du 16 Mai 2026 ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260529-DB2026052910-DE

***Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :***

- **D'approuver** le projet de remplacement des éclairages présents sur deux poteaux électriques rue des Monts Céreaux ;

- **D'approuver** le montant de la participation de 1 504,63€ à la charge de la commune.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
**Michelle CARMES.**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260529-DB2026052910-DE